

Recommandation n° J3-99 relative à la nutrition, élaborée par le Groupe permanent d'étude des marchés de denrées alimentaires (GPEM/DA), et adoptée par la Section technique de la Commission centrale des marchés le 6 mai 1999 (nouvelle édition 2001).

COMMENTAIRES

Afin d'aider les acheteurs publics à élaborer les cahiers des charges de leurs contrats de restauration collective le GPEM/DA a établi une recommandation relative à la nutrition.

Ce document indique les objectifs prioritaires à atteindre pour améliorer la qualité nutritionnelle des repas servis par les collectivités publiques (diminution des apports de lipides, augmentation des apports de calcium, de fer, de fibres et de vitamines), et préconise la mise en place d'un contrôle de l'exécution des prestations sur la base de fréquences de présentation des aliments.

L'attention des acheteurs publics et des gestionnaires de restaurants de collectivités publiques est appelée sur un point important : les dispositions de la recommandation sont à mettre à profit aussi bien dans le cadre des contrats de restauration publique, qu'il s'agisse de marchés d'achat de repas ou de délégation du service public de restauration, que dans le cadre de la restauration autogérée en collectivité publique.

Cette recommandation se substitue aux dispositions nutritionnelles contenues dans la recommandation du GPEM/DA n° I1-77 du 8 décembre 1977 relative au cahier des clauses particulières types applicables à la fourniture et à la distribution de repas (brochure JO n° 5540).

Éditée une première fois en 1999, la recommandation vient de faire l'objet d'une nouvelle édition afin de l'enrichir des enseignements tirés de son application.

PUBLICATION

Les présents commentaires seront publiés :

- sans la recommandation, dans : *Marchés publics*, la revue de l'achat public (1) ;
- avec la recommandation dans la brochure n° 5723 de la collection « *Marchés publics* » des *Journaux officiels* (2).

Mention de l'ouvrage sera faite dans « *Télégrammes marchés publics* » (3).

QUESTIONNAIRE

Ce document est perfectible.

Les suggestions, observations ou critiques éventuelles sont à adresser au bureau du conseil aux acheteurs publics de la Direction des affaires juridiques, bâtiment Condorcet, 6, rue Louise-Weiss, télédéc 353, 75703 Paris Cedex 13, en répondant au questionnaire ci-après.

(1) Publication de la Direction des affaires juridiques, en vente par correspondance à la Documentation française, 124, rue Henri-Barbusse, 93308 Aubervilliers Cedex.

(2) En vente à la Direction des journaux officiels, 26, rue Desaix, 75727 Paris Cedex 15.

(3) Publication éditée par la Direction des affaires juridiques, bâtiment Condorcet, 6, rue Louise-Weiss, télédéc 353, 75703 Paris Cedex 13.